

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DE FRASNE ET DU VAL DU DRUGEON

## Conseil de communauté – procès-verbal du 23 JUNI 2020

Lieu : salle des fêtes Boujailles 20 h.

Ont voté :

<b>Bannans</b>	Louis GIROD	X
	Fabien VIEILLE-MECET	X
<b>Bonnevaux</b>	Monique BRULPORT	X
	Jean-Paul RINALDI	X
<b>Boujailles</b>	Richard IELSCH	X
	Fabrice PICARD	X
<b>Bouverans</b>	Rémi DEBOIS	X
	Cyril VALION	X
<b>Bulle</b>	Christophe ANDRE	X
	Cédric CHAMBELLAND	X
<b>Courvières</b>	Bernard GIRARD	Pouvoir à E. Liégeon
	Eric LIEGEON	X
<b>Dompierre les Tilleuls</b>	Michel BEUQUE	X

<b>Frasne</b>	Philippe ALPY	X
	Jacqueline LEPEULE	X
	Danielle JEANNIN	X
	Angélique MARMIER	X
	Marine PARIS	X
	Bruno TROUTTET	X
	Laurent VUILLEMIN	X
<b>La Rivière Drugeon</b>	Carine BOURDIN	X
	Jérémy LONCHAMPT	X
	Christian VALLET	X
	Yannick VUITTENEZ	X
<b>Vaux et Chantegrue</b>	Bernard BESCHET	X
	Pierre NICOD	X
	Bernard VIONNET	X

**Présent :** Mr Gérard Paulin, maire sortant de Boujailles

**Secrétaire de séance :** Mr Fabrice Picard

Ordre du jour :

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 3 MARS 2020

#### ADMINISTRATION GENERALE

Information gouvernance provisoire jusqu'à l'installation du conseil communautaire

Délibération pour facturation aux communes des masques commandés et livrés

#### EAU-ASSAINISSEMENT

Délibération pour formaliser le principe de facturer les redevances aux tarifs communaux jusqu'au 31.12.2019

Délibération pour ouverture d'un poste de secrétariat-comptabilité à mi-temps au 1/7/2020

Information sur la ligne de trésorerie contractée auprès de la Caisse d'Epargne

Point à date sur les dossiers en cours

#### ECONOMIE – AMENAGEMENT

ZAE : point sur les dossiers en cours

PLUi : point d'avancement et prochaines échéances

Règlementation des Boisements : suite de la procédure

#### TOURISME

Jurassic Vélo Tours : démarrage du projet au 4 juillet 2020 jusqu'au 4 octobre 2020

Délibérations pour location du parc de vélos à assistance électrique auprès de Gaby Sports ; grille tarifaire du service de locations ; convention de mandat et convention de prestation de service avec le Commerce Tabac Presse Turberg ; convention de mise à disposition gracieuse du Local 17 rue des Marronniers avec la Commune de Frasne.

#### QUESTIONS DIVERSES

Mr le Président accueille l'assemblée partiellement renouvelée en raison de la pandémie du Covid-19, composée exceptionnellement pour cette seule réunion, d'anciens et de nouveaux conseillers à qui il souhaite la bienvenue.

Mr le Maire de Boujailles souhaite une bonne séance de travail et laisse la parole à Mr le Président.

## 1) - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 3 MARS 2020

Mr le Président soumet à l'approbation de l'assemblée le compte-rendu du précédent conseil communautaire.

Sans observations, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## 1) - ADMINISTRATION GENERALE

### 1.1. Information gouvernance provisoire jusqu'à l'installation du conseil communautaire

Mr le Président rappelle que grâce à l'accord local validé par délibération CFD du 25.6.2019, le conseil communautaire compte toujours 27 sièges (et non 22 en l'absence d'accord local) mais répartis comme suit en fonction de la démographie :

- 1 siège pour Dompierre les Tilleuls (perte d'un siège)
- 2 sièges pour Bannans – Bonnevaux – Boujailles – Bouverans – Bulle – Courvières
- 3 sièges pour Vaux et Chantegrue (gain d'un siège)
- 4 sièges pour La Rivière Drugeon
- 7 sièges pour Frasne

Face à l'épidémie de Covid-19, de nouvelles dispositions ont été prises par ordonnance et décret pour fixer la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires.

C'est pourquoi la préfecture a pris un arrêté tenant compte de la perte d'un siège pour Dompierre les Tilleuls, dès le 18 mai 2020 → Mr Jean-Claude Trouttet n'est donc plus conseiller communautaire.

La commune de Vaux et Chantegrue, qui a installé son conseil municipal dès le 1<sup>ère</sup> tour, compte 3 sièges depuis le 18 mai.

Le président, les vice-présidents et les membres du Bureau sont maintenus dans leur fonction jusqu'au 2<sup>e</sup> tour, même s'ils ne sont plus des élus communaux. Toutefois, ils ne devront pas prendre part aux votes lors de ce conseil communautaire.

Mr Michel Beuque remercie le président d'accueillir Mr Jean-Claude Trouttet en qualité de suppléant, rappelant qu'il n'a pas le droit de vote si lui-même est présent.

### 1.2. Délibération pour facturation aux communes des masques commandés et livrés (délibération n° 43)

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la pandémie liée au Covid-19, un groupement d'achat de masques a été réalisé par la CFD pour le compte de ses communes membres.

Il convient maintenant que la CFD demande le remboursement aux communes selon le détail ci-dessous :

**Rappel des conditions financières :**

Fournisseur	PU TTC/ masque	Subvention Etat : 50 %, plafonnée à 1 € / pce
Euro-box :	2,48 €	1 €
Région	1,68 €	0,84 € (1,68 € x 50 %)

Fournisseurs :	EURO-BOX				REGION				total remboursement à CFD
	Qté	Total TTC	Aide Etat plafonné à 1 €	TOTAL à la charge des communes	Qté	Total TTC	Aide Etat (50%)=0,84 €	TOTAL à charge des communes	
BANNANS	250	620 €	250 €	<b>370 €</b>	750	1 260 €	630,00 €	<b>630,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>
BONNEVAUX	200	496 €	200 €	<b>296 €</b>	500	840 €	420,00 €	<b>420,00 €</b>	<b>716,00 €</b>
BOUJAILLES	250	620 €	250 €	<b>370 €</b>	250	420 €	210,00 €	<b>210,00 €</b>	<b>580,00 €</b>
BOUVERANS	200	496 €	200 €	<b>296 €</b>	280	470 €	235,20 €	<b>235,20 €</b>	<b>531,20 €</b>
BULLE	250	620 €	250 €	<b>370 €</b>	750	1 260 €	630,00 €	<b>630,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>
COURVIERES	500	1 240 €	500 €	<b>740 €</b>	500	840 €	420,00 €	<b>420,00 €</b>	<b>1 160,00 €</b>
DOMPIERRE LT	175	434 €	175 €	<b>259 €</b>	425	714 €	357,00 €	<b>357,00 €</b>	<b>616,00 €</b>
FRASNE	500	1 240 €	500 €	<b>740 €</b>	3 500	5 880 €	2 940,00 €	<b>2 940,00 €</b>	<b>3 680,00 €</b>
LA RIVIERE D.	675	1 674 €	675 €	<b>999 €</b>	975	1 638 €	819,00 €	<b>819,00 €</b>	<b>1 818,00 €</b>
VAUX ET CH.	500	1 240 €	500 €	<b>740 €</b>	500	840 €	420,00 €	<b>420,00 €</b>	<b>1 160,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3500</b>	<b>8 680 €</b>	<b>3 500 €</b>	<b>5 180 €</b>	<b>8430</b>	<b>14 162 €</b>	<b>7 081,20 €</b>	<b>7 081,20 €</b>	<b>12 261,20 €</b>

**Délibération n° 43** : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, l'autorisent à émettre les titres de recette selon le détail ci-dessus et à solliciter l'aide financière de l'Etat.

## 2) - EAU - ASSAINISSEMENT

### 2.1. Délibération pour formaliser le principe de facturer les redevances aux tarifs communaux jusqu'au 31.12.2019 (délibération n° 44)

Mr le Président explique que la 1<sup>ère</sup> facturation des redevances d'eau potable et d'assainissement soldant la consommation 2019 a été faite durant la période de confinement. En conséquence, il n'a pas été possible de délibérer sur le principe retenu lors du conseil communautaire du 29.10.2019 et dont extrait ci-dessous :

« la dernière facture est basée sur la consommation d'eau de mai 2018 à mai 2019, sauf Bannans → année civile 2018.

L'exercice étant complexe vu la variété des tarifs, la commission propose :

- Consommation de juin 2019 à décembre 2019 : facture CFD courant 2020 avec tarifs 2019 des communes (part fixe + variable), au prorata temporis sur 6 mois calculé sur la dernière consommation connue (mai 2018 à mai 2019),
- Consommation de janvier 2020 à juin 2020 : facture CFD avec tarifs 2020 et selon index de relève mais avec déduction de la consommation sur la 1<sup>ère</sup> facture (e janvier 2019 à décembre 2019). »

Suite à une remarque des services de la trésorerie de Levier, il convient de formaliser la tarification du solde de la consommation 2019 aux tarifs communaux suivants HT:

- Période du 01.06.2019 au 31.12.2019

	EAU		ASSAINISSEMENT	
	Part fixe	Part variable	Part fixe	Part variable
BANNANS	20.00	0.70	0.00	0.40
BONNEVAUX	22.75	0.85	3.64	0.16
BOUJAILLES	25.00	0.82	22.73	1.27
BOUVERANS	18.96	0.87	18.18	0.36
BULLE	25.00	0.82	13.64	0.75
COURVIERES	25.00	0.82	45.45	1.18
DOMPIERRE LES TILLEULS	25.00	0.82	27.27	0.96
FRASNE	25.00	0.82	35.00	1.39
LA RIVIERE DRUGEON	25.00	0.82	18.18	1.00
VAUX ET CHANTEGRUE	34.12	0.76	13.49	0.51

**VAUX ET CHANTEGRUE** : les exploitations agricoles et habitations non reliées au réseau d'assainissement collectif seront facturées par titre individuel au tarif suivant :

du 1.6.2018 au 31.05.2019	34.12	0.76	13.49	0.51
Du 1.6.2019 au 31.12.2019	34.12	0.81	13.49	0.51

**BANNANS :**

➤ **Vente d'eau à la Communauté de communes du Grand Pontarlier** selon convention de coopération Commune de Bannans / CCGP du 21.7.2018 visée le 3.9.2018 et modifiée par avenant suite au transfert de la compétence eau potable à la communauté de communes du plateau de Frasne et du val du Drugeon au 1.1.2020 :

- Tarif appliqué à compter du 1.12.2019 : 0.3626 € HT / m<sup>3</sup> sans part fixe

➤ **Fourniture d'eau à la Coopérative des Monts de Joux :**

- Tarif appliqué du 1.12 au 31.12.2019 : 0.70 € / m<sup>3</sup> jusqu'à 25 000 m<sup>3</sup>  
0.97 € / m<sup>3</sup> au-delà de 25 000 m<sup>3</sup>  
200 € de part fixe annuelle

**TARIFICATION DES SERVICES JUSQU'AU 31.12.2019**

- Pour les communes adhérentes du syndicat ----- 17 € HT
- Communes non adhérentes ----- 40 € HT
- Pour les entreprises ----- 50 € HT
- Pour les entreprises installées sur la ZAE à Bulle : ----- forfait 150 € HT  
sauf demande spécifique facturée au coût réel.
- Taux horaire appliqué aux particuliers ----- 25 € HT

**Délibération n° 44** : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, donnent leur accord sur les tarifs 2019.

Mr le Président précise qu'en rythme de croisière, deux factures annuelles seront éditées pour le service de l'eau et de l'assainissement : une première facture basée sur une consommation estimée puis une 2<sup>e</sup> facture définitive après la relève des index, soit quatre factures pour 12 mois.

## **2.2. Délibération pour ouverture d'un poste de secrétariat – comptabilité à mi-temps au 1/7/2020 (délibération n° 45)**

Mr le Président rappelle qu'en application de l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Par ailleurs, pour les régies dotées de l'autonomie financière, l'article R2221-72 du CGCT précise que "le conseil communautaire, après avis du conseil d'exploitation et dans les conditions prévues par les statuts, règle les conditions de recrutement, de licenciement et de rémunération du personnel".

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif à 17 h 30 hebdomadaires en raison de la prise de la compétence « assainissement » le 1<sup>er</sup> janvier 2020, et après avis favorable du conseil d'exploitation de la régie de l'assainissement en date du 16 juin 2020,

**Mr le Président propose à l'assemblée,**

### **✚ la création d'un poste d'adjoint administratif à raison de 17 h 30 hebdomadaires**

Le tableau des emplois de la régie de l'assainissement est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020

Emploi :	- ancien effectif : 0
	- nouvel effectif : 1

A l'exception du directeur.trice et du comptable, le personnel de la régie relève du droit privé et est soumis aux dispositions du code du travail, notamment pour les règles de recrutement et de licenciement.

Les modalités de rémunération et de gestion du personnel telles qu'elles sont définies par le Décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, s'appliquent aux personnels de droit privé de la régie lorsque celles-ci ne sont pas en contradiction avec les dispositions du code du travail.

**Délibération n° 45 : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adoptent la modification du tableau des emplois de la régie d'assainissement ainsi proposée.**

**Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget général – article 64131 et au budget de la régie d'assainissement au compte 628 au titre du remboursement au budget général des charges des agents affectés à cette régie.**

Mr Jérémie Lonchamp demande si la personne recrutée le 1<sup>er</sup> juillet prochain (*Mme Brigitte Besson*) remplacera Mme Claire Bourgeois qui fera valoir ses droits à la retraite en mars-avril 2021.

Mr le Président répond que Mme Besson ne souhaitant pas travailler à temps complet, les modalités du remplacement de Mme Bourgeois sont à l'étude.

Le service administratif et comptable des deux régies sera dimensionné en fonction de la charge de travail qui ne peut pas encore être évaluée du fait du transfert qui génère un surcroît de travail ponctuel, particulièrement avec la facturation.

## **2.3. Information sur la ligne de trésorerie contractée auprès de la Caisse d'Epargne**

Mr le Président informe l'assemblée qu'en attendant l'encaissement des redevances d'assainissement et pour honorer les factures, une ligne de trésorerie de 350 000 € a été contractée auprès de la Caisse d'Epargne à un taux d'intérêt « €STR » marge 0.90 %, comme l'autorise la délégation du conseil communautaire accordée au président par délibération du 20.8.2019

## 2.4. Point à date sur les dossiers en cours

- **Gestion des boues de la station d'épuration suite la crise sanitaire**

Mr le Président rappelle le principe de l'épandage des boues adopté depuis la mise en service de la station d'épuration.

En mars dernier, les opérations d'épandage étaient sur le point de commencer pour vider le silo qui était plein, lorsque suite à la crise sanitaire du Covid-19 la circulaire préfectorale du 2 avril a interdit les épandages des boues non hygiénisées.

15 m<sup>3</sup> de boues ont débordé du silo mais le problème a été réglé rapidement avec le transfert de 500 m<sup>3</sup> dans silo de la coopérative des Monts de Joux à Bannans. Ces boues ont ensuite été pressées et transportée en Haute-Saône pour éco-compostage.

Coût de cette 1<sup>ère</sup> opération : 48 380 € HT.

A ce jour, il faut à nouveau traiter les boues car le silo est à la limite du débordement.

L'entreprise Suez ayant reporté son intervention d'une semaine, il faut à nouveau les stocker dans le silo de la coopérative des Monts de Joux pour éviter un nouveau débordement. L'entreprise Suez entreprendra le chantier le 7 juillet.

Coût de cette 2<sup>e</sup> opération : 40 912 € HT, soit 89 300 € HT.

Prochaines échéances : 700 m<sup>3</sup> en août 2020 et 700 m<sup>3</sup> en novembre.

Si l'épandage n'est toujours pas autorisé, la dépense totale s'élèvera à 171 116 € HT (205 238 € TTC), dépense non inscrite au budget. Le transfert de crédits et l'apport de fonds supplémentaires sont à l'étude.

Cette situation de crise peut s'expliquer par une augmentation de 15 % de la consommation d'eau en raison du confinement et par la chaleur qui peut provoquer l'augmentation du volume des boues.

Mr Philippe Alpy demande si des infiltrations d'eaux pluviales peuvent provoquer l'augmentation des volumes à traiter.

Mr le Président répond que c'est possible.

Mr Philippe Alpy indique que l'Agence de l'Eau accorde une aide d'urgence et que beaucoup de collectivités n'ont pas rencontré la situation de la CFD car elles ont opté pour l'hygiénisation des boues.

Mr Christophe André observe qu'il faudra trouver des solutions hors épandage.

Mr le Président acquiesce, rappelant que l'AOC Comté refusera bientôt l'épandage.

Deux options existent pour le traitement actuel : soit la sous-traitance, soit l'acquisition du matériel nécessaire (presse ou centrifugeuse) pour un coût de plusieurs centaines de milliers d'euros.

Le principe du chaulage a été abandonné car les boues doivent être stockées sous abri pendant 3 à 4 semaines.

Mr Philippe Alpy rappelle qu'il existe deux traitements : l'incinération ou l'hygiénisation avec pressage et compostage.

Mr le Président conclut en indiquant attendre des informations des services de l'Etat sur une reprise des épandages. Dans le cas contraire, les opérations détaillées ci-avant seront effectuées.

- **Point sur l'organisation du service**

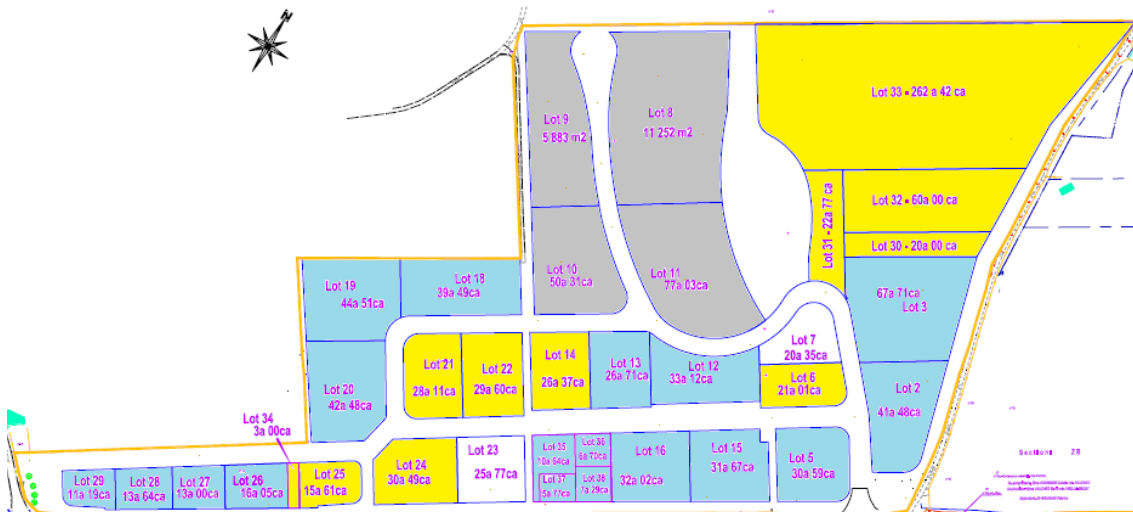
Mr le Président indique que le service de l'eau et de l'assainissement est en place et qu'il souhaite l'ouvrir sur les services extérieurs de la CFD. Ainsi, la partie comptabilité-facturation a été sortie du champ de compétence du responsable du service pour être affecté aux services généraux.

Suite à l'arrêt de travail de Mr Pascal Marguet du 11 juin au 10 juillet, une réorganisation du service a été opérée avec la prise en charge des missions de Mr Marguet par Mme Laurence Lyonnais et le président.

### 3) - ECONOMIE – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

#### 3.1. ZAE : point sur les dossiers en cours

Plan de composition en vigueur :



Mr le Président fait le point sur les 11 lots réservés :

- Lot 6 : SOS 205 GTI

Toujours en attente du dépôt de PC (contrat réservation signé le 14.06.2018)

L'acquéreur attend toujours son financement : le COPIL propose de lui indiquer que si un candidat souhaite acquérir ce lot, il ne sera plus prioritaire (donc rupture du contrat de réservation).

- Lot 14 : SCI BM (Pontarlier Motorsport)

Contrat de réservation signé le 02.04.2020

Plans esquisse du PC reçus le 06.05 : quelques points ont été réétudiés avec l'acquéreur concernant l'implantation du bâtiment.

- Lot 21 : SCI des Courlis (Gardino)

Contrat de réservation signé le 03.09.2019

Plans esquisse reçus le 20.05 : le COPIL refuse le projet tel que présenté, à savoir un bâtiment de 1000 m<sup>2</sup> avec 12 cellules identiques (uniquement 300 m<sup>2</sup> pour son entreprise) et demande à l'acquéreur de revoir totalement ses plans et rappelle que le lot ne doit pas être destiné à de location.

- Lot 22 : Transport Robbe Girard

Contrat de réservation signé le 03.04.2020

En attente des 1<sup>er</sup> plans

- Lots 25/34 : Futura Elec + Simplement Chocolat

Futura Elec : contrat de réservation du lot 25 signé le 05.05.2020

Simplement Chocolat : délai jusqu'à l'automne pour acquérir le lot 34

- Lot 24 : 2S Habitat

Procédure de rupture du contrat de réservation toujours en cours

- Lot 30 : SAS Rusthul Bétons

Contrairement à sa volonté lors de la réservation, Mr Rusthul souhaite un accès pour ce lot. Un accord a été trouvé avec Mr Laithier pour passer via le lot 31.

Sur l'écoulement des EP dans le talus, des travaux sont en cours mais restent à montrer leur efficacité. Pour la création de la structure tampon AEP, toujours aucune réponse de Mr Rusthul (délai donné à fin juin).

- Lots 31/32/33 : Javaux Laithier Granulats

Contrats de réservation des 3 lots signés

PC déposé le 04.06 : en cours d'instruction  
L'acte de vente pourra être signé dans l'été.

### **Ré-aménagement de la Zone arrière :**

L'entreprise Charpente Pontarlier et la coopérative des Monts de Joux ont confirmé leur volonté d'acquérir 20 000m<sup>2</sup> chacun, avec un délai d'implantation souhaité pour fin 2021/début 2022.  
La modification de la zone sur l'aspect règlementaire est en cours d'étude.

Vente de la terre : Mr Cyril Valion rapporte le constat fait par certaines entreprises qui ont des difficultés d'accès en l'absence de chemin.

Mr le Président indique que les travaux sont en cours.

### **3.2. PLUi : point d'avancement et prochaines échéances**

Mr le Président explique qu'il a souhaité que ce dossier avance pendant la crise sanitaire.  
Le PLUi devrait être arrêté fin 2020 ou début 2021 avec validation fin 2021.

Pour les plans de zonage et OAP (*Orientations d'Aménagement et de Programmation*) dans chaque commune :

- 1<sup>ère</sup> réunion aura lieu avant l'été pour expliquer la procédure aux nouveaux conseillers municipaux et pré-valider le plan zonage,
- 2<sup>ème</sup> réunion aura lieu fin d'été pour travailler sur les OAP des zones AU (A Urbaniser) validées au plan de zonage

Pour le règlement :

envoi du règlement à la commission PLUi mi-juillet pour lecture, analyse et questions : une réunion de commission PLUi sera programmée en septembre pour discussion et validation

En parallèle, sollicitation de Personnes Publiques Associées pour une 1<sup>ère</sup> analyse et retour sur les zonages et le règlement d'ici septembre : Chambre d'Agriculture (impact agricole), DDT service planification et pôle ADS (*Application du Droit des Sols*).

Points à traiter urgemment à la CFD (suite au comité technique du 28.05) :

#### **Thématique Assainissement :**

- validation des plans de zonage Assainissement (après vérification des plans de réseaux à jour commune par commune)
- vérification de la raccordabilité de chaque zone ouverte à l'urbanisation et analyse des coûts de raccordement de ces zones dans un but d'arbitrage et de validation finale
- analyse du gain en efficacité de la station d'épuration suite aux travaux réalisés
- nécessité d'établir une programmation des travaux (STEP toujours en surcapacité) + échéance de la mise en place du SPANC (*Service Public d'Assainissement Non Collectif*)

Ce point est maintenant crucial pour la date d'arrêt du PLUi : obligation règlementaire d'y répondre.

Mr le Président indique qu'il a confié une mission à Mr Benoit Cirésa qui apportera ses compétences dans l'étude des préconisations d'Artélia afin d'établir un plan pluri-annuel d'investissement en eau et en assainissement, pour faire face à l'évolution démographique souhaitée.

Mr Philippe Alpy rappelle qu'il faudra contractualiser avec l'Agence de l'Eau pour obtenir une aide financière d'autant que la CFD ne sera plus classée en ZRR (*Zone de Revitalisation Rurale*) d'ici la fin de l'année et que les investissements à venir sont énormes.

Il ajoute que l'autre élément à prendre en compte est l'écriture du PGRE (*Plan de Gestion de la Ressource en Eau*) à l'échelle du SAGE (*Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux*) Haut-Doubs Haute Loue car le territoire est fragile en l'absence de réservoir stratégique.

Mr le Président ajoute que l'Etat n'accepte plus de voir certains territoires privés d'eau. Il faut donc prévoir des investissements pour sécuriser l'approvisionnement par des interconnexions.



### **Thématique Mobilités :**

Les communes doivent lister tous les aménagements et voies qu'elles ont en projet : cohérence entre les projets inscrits dans les différents schémas (PAC25, contrat de ruralité) et le PLUi.

### **Thématique Equipements et projets publics :**

Un point sera fait avec Frasné concernant les secteurs spécifiques : ferme de Cessay et hameau de l'étang (tourisme), « SPPS », RTE.

### **Thématique Zones d'activités**

Clarification obligatoire sur les compétences de la CFD pour les zones économiques existantes et les futures zones AUX (dédiées à l'économie) qui seront inscrites au PLUi : la CFD aura à justifier de ces zonages et de leur pertinence.

### **Thématique Environnement :**

- Les sondages Zones humides sont en cours.
- Un travail est en cours avec l'EPAGE pour approfondir les points sur les zones et milieux humides ainsi que les trames vertes et bleues.

Un positionnement clair de la CFD sera à prendre sur l'inscription de secteur à urbaniser malgré la présence de zones humides avérées.

### Adaptation des Périmètres Délimités des Abords (PDA) des monuments historiques

Cette procédure sera réalisée sur 4 communes concernées par un site inscrit (Bannans, Boujailles, Bouverans et La Rivière-Drueon), en collaboration avec l'architecte des bâtiments de France. Compte-tenu du contexte sanitaire, le démarrage des études a été reporté à l'automne 2020.

### **3.3. Règlement des boisements : suite de la procédure**

Cv rappelle que la procédure a été engagée avec le Département depuis un an.

2 sessions de sous-commissions auront lieu selon le planning suivant :

		<b>SESSION 1 : 9 / 10 juillet</b>	<b>SESSION 2 : 22 / 23 juillet</b>
GROUPE 1	Bannans Nord La Rivière Drueon Nord – Frasné Nord – Dompierre LT – Bulle	<b>Jeudi 9 juillet : 9h-12h</b> – salle des fêtes de Bulle	<b>Mercredi 22 juillet : 9h-12h</b> Salle des fêtes de Bulle
GROUPE 2	Bannans Sud – La Rivière Drueon Sud – Frasné Sud – Bouverans	<b>Vendredi 10 juillet : 9h–12h</b> salle des fêtes de Bannans	<b>Jeudi 23 juillet : 9h/12h</b> Salle des fêtes de Vaux et Chantegrue
GROUPE 3	Bonnevaux – Vaux et Chantegrue	<b>Jeudi 9 juillet : 14h-17h</b> salle des fêtes de Bonnevaux	<b>Mercredi 22 juillet : 14h-17h</b> Salle des fêtes de Vaux et Chantegrue
GROUPE 4	Boujailles – Courvières	<b>Vendredi 10 juillet : 14h – 17h</b> Salle des fêtes de Boujailles	<b>Jeudi 23 juillet : 14h-17h</b> Salle des fêtes de Boujailles

## **4) - TOURISME**

### **4.1. Jurassic Vélo Tours : démarrage du projet le 4 juillet jusqu'au 4 octobre** *(délibération n° 46)*

Mr Philippe Alpy rappelle que le projet Jurassic Vélo Tours porté par le Parc Naturel Régional du Haut-Jura et le Pays Lédonien est un projet d'éco mobilité touristique qui vise la création de boucles locales qui relient des points d'intérêt et la mise en place de points de location de vélos à assistance électrique.

11 communautés de communes sont impliquées dans le projet.

Afin de mettre en tourisme le réseau de liaisons douces et d'aménagement des sites de découverte, la Communauté de Communes Frasné Drueon (CFD) a pris une délibération d'engagement de principe n° 2019-12-113 du 17/12/2019. Ce projet permettra de poursuivre le développement des mobilités douces et de l'ouverture raisonnée des sites naturels au public.

La CFD met en place le produit Jurassic Vélo Tours du 4 juillet au 4 octobre 2020.

## **✚ LOCATION DE LA FLOTTE DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE AUPRES DE GABY SPORT ET MAINTENANCE**

Compte-tenu de l'absence de professionnels du tourisme et de prestataires d'activités de pleine nature, la CFD sera directement le prestataire de la flotte de vélos à assistance électrique (VAE) et prend en charge le coût de location de VAE auprès de Sport 2000 Gaby sport, SARL, gérée par Jérôme Gresset, qui investit dans l'achat de VAE pour plusieurs points de location sur le territoire projet.

**Délibération n° 46** : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés autorisent le président

- à signer sur une durée de 2 ans le contrat de location de 7 vélos à assistance électrique auprès de Gaby Sports Métabief pour 3 mois du 4 juillet au 4 octobre 2020 à € 225 HT par Vélo et par mois de location, soit 4725 € HT – 5670 € TTC. Le contrat de location comprend une visite mensuelle et la vérification du bon fonctionnement de la flotte de VAE. La maintenance lourde sera assurée par Gaby Sports (remplacement de pièces endommagées) – il appartiendra au client de régler le coût des dommages lors de l'état des lieux de retour.
- Affecter David Reymond, salarié de la CFD, à la réalisation de la maintenance légère des Vélos à Assistance Electrique
- Régler les factures de prestations de services réalisées par Fabrice Monnin, auto entrepreneur de l'enseigne « Fab and Bike » domicilié 6 chemin des Epinettes à Bonnevaux, qui réalisera la prestation de services en cas d'indisponibilité de Gaby Sport

## **✚ GRILLE TARIFAIRE DES VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE JURASSIC VELO TOURS**

**Délibération n° 46** : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés entérinent la grille tarifaire HT et TTC de location de vélos à assistance électrique durant la période de location du 4 juillet au 4 octobre 2020.

Grille tarifaire de location (en HT et TTC)	Demi-journée 4h	Journée
Prix 1,2,3 locations	25,00 € HT - 30,00 € TTC	32,50 € HT - 39,00 € TTC
Prix 4,5,6,7 locations	20,83 € HT - 25,00 € TTC	27,08 € HT - 32,50 € TTC
Prix location plusieurs jours		27,08 € HT - 32,50 € TTC

L'activité de location de vélos électriques étant par nature assujettie à TVA, le Tabac Presse Turberg sera en charge de la collecte et du reversement de la TVA auprès des services de l'Etat.

#### **CONVENTIONS DE MANDAT ET CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE LA CFD ET L'ETABLISSEMENT COMMERCIAL TABAC PRESSE TURBERG DU 4 JUILLET AU 4 OCTOBRE 2020**

Le cahier des charges du point de location / départ Jurassic Vélo Tours imposé par le porteur du projet nécessite d'identifier un prestataire assurant une amplitude horaire suffisante pour louer les VAE auprès de la clientèle. Ainsi la CFD ne peut assurer directement la location de VAE. La volonté politique était d'installer le point de location de VAE à proximité immédiate de la gare TGV de Frasne pour promouvoir l'écomobilité touristique.

Ainsi, sur la sollicitation de la CFD, Madame Elodie SIMON née TURBERG, entrepreneur individuelle, gérante de l'établissement commercial Tabac Presse Turberg a accepté de réaliser la prestation de services de location de VAE pour la CFD.

L'établissement Tabac Presse Turberg est mandaté au nom et pour le compte de la CFD à réaliser l'encaissement des recettes de la location de la flotte de VAE.

**Délibération n° 46 : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés autorisent le président à signer une convention de mandat entre la CFD et l'établissement commercial Tabac presse Turberg :**

La CFD, en tant que gestionnaire du point de location de VAE du produit Jurassic Vélo Tours confie le **mandat** de l'encaissement des recettes de la location de la flotte de VAE, **en son nom et pour son compte**, à l'établissement commercial Tabac Presse Turberg pour la période du 4 juillet au 4 octobre 2020. L'établissement assure cette opération de **mandat** de la facturation et l'encaissement des recettes de la location de VAE **au nom et pour le compte de la CFD**.

La CFD rémunère l'établissement d'un montant forfaitaire de 140 € HT TVA en sus au taux en vigueur, soit 168 € TTC

**Délibération n° 46 : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés autorisent le président à signer une convention de prestation de services entre la CFD et l'établissement commercial Tabac presse Turberg :**

La CFD en tant que collectivité compétente du point de location de VAE du produit Jurassic Vélo Tours, confie à l'établissement commercial Tabac Presse Turberg une prestation de services concernant une partie de l'activité globale de location de la flotte de VAE auprès des usagers, pour la période de location du 4 juillet au 4 octobre 2020.

L'établissement est chargé de la prestation de services suivante :

- Gérer les réservations de VAE en coordination avec la CFD :
- Assurer l'accueil et le conseil aux clientèles
- Assurer la bonne gestion de la flotte de VAE

Pour l'ensemble de la prestation de services assurée, la rémunération de la prestation de services est calculée sur la base de 20 % du montant des recettes HT de locations réalisées. L'établissement Tabac Presse Turberg adresse en fin de période de location une facture de prestation de services à la CFD sur cette base. Le taux de TVA en vigueur est de 20 %.

Nombre de locations	1,2,3 locations		4,5,6,7 locations		1 à 7 locations
	½ journée 4h	Journée	½ journée 4h	Journée	
Durée de location					Plusieurs jours de locations
Tarif location voté CFD HT	25,00 €	32,50 €	20,83 €	27,08 €	27,08 €
Tarif public TTC	30,00 €	39,00 €	25,00 €	32,50 €	32,50 €
TVA facturée à l'utilisateur par l'Etablissement et reversée à l'Etat	5,00 €	6,50 €	4,17 €	5,42 €	5,42 €
Taux de commission sur HT	20 %	20 %	20 %	20 %	20 %
Commission Etablissement facturée à la CFD – HT	5,00 €	6,50 €	4,17 €	5,42 €	5,42 €
Commission TTC (TVA 20 %)	6,00 €	7,80 €	5,00 €	6,50 €	6,50 €
Global reversé par l'Etablissement à la CFD (Chiffre d'affaire HT)	25,00 €	32,50 €	20,83 €	27,08 €	27,08 €
Recette CFD (Tarif HT - commission)	19,00 €	24,70 €	15,83 €	20,58 €	20,58 €

L'activité de location de vélos électriques étant par nature assujettie à TVA, le Tabac Presse Turberg sera en charge de la collecte et du reversement de la TVA auprès des services de l'Etat.

Le ski-club s'est engagé à prendre en charge le retour des vélos le dimanche soir.

### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU LOCAL 17 RUE DES MARRONNIERS A FRASNE AVEC LA COMMUNE DE FRASNE**

Le contexte d'état d'urgence sanitaire a retardé l'aménagement du container de stockage de vélos à Frasne. Ainsi, la Commune de Frasne met à disposition gracieusement le local commercial situé 17 rue des Marronniers libéré plus rapidement que prévu par l'assureur Groupama qui en est remercié.

**Délibération n° 46** : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés autorisent le président

- à signer une convention de mise à disposition gracieuse entre la Commune de Frasne et la CFD du 25 juin au 15 octobre 2020.
- à souscrire une assurance pour les biens durant la période de location et une Responsabilité Civile étendue.
- à rembourser à la commune de Frasne les consommations d'électricité et d'eau du local

## **5) - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **5.1. Aide Région / EPCI aux TPE (Très Petites Entreprises)**

Mr le Président rappelle le dispositif initial : 1 € / habitant financé par la CFD et 3 € par la Région. Suite à de nouvelles modalités d'aides attribuées par l'Etat, la Région a institué un 2<sup>e</sup> dispositif « Pacte territorial » :

1. Les EPCI (*Etablissement Public de Coopération Intercommunale*) contribuent pour 1 € par habitant à un fonds régional d'avances remboursables de 2 à 7 ans,
2. La Région contribue pour 5 € par habitant à un fonds territorial pour subventionner les entreprises et les projets,

soit 6 € par habitant représentant 16.8 M€ que les EPCI octroieront aux entreprises, par délégation de la Région et selon son règlement d'intervention.

L'instruction des dossiers déposés par les entreprises auprès des EPCI étant complexe, la Région apportera son soutien technique à la CFD.

## 5.2. Agenda des prochaines réunions :

- Réunion de Bureau : le mardi 7 juillet à 18 h au Pavillon Ramsar à La Rivière Drugeon
- Réunion du conseil communautaire :
  - ✚ Election du président et vice-présidents : vendredi 10 juillet à 20 h - salle d'animation Frasne
  - ✚ Affaires courantes : date à définir

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15 et se termine par le verre de l'amitié offert par la commune de Boujailles.

Le Président,  
Christian VALLET

